



## Quel est le rôle de l'avocat dans la création de la norme par le politique ?

jeudi 8 janvier 2015

Adresse de l'article original :

<http://www.village-justice.com/articles/Quel-est-role-avocat-dans-creation,18461.html>

Reproduction interdite sans autorisation de l'auteur.

**Le thème retenu par la Convention nationale des avocats était en 2014 « L'avocat, acteur d'avenirs ». Pour approfondir ce sujet, la rédaction du Journal du Village de la Justice pour son dossier "[Spécial Convention CNB : Avocats, acteurs d'avenirs](#)" a interrogé des personnalités du monde des avocats sur les grands thèmes de la Convention, dans une série de 9 articles.**

**Voici les réponses apportées par Bénédicte Bury et Jean-Luc Forget à la question : "Quel est le rôle de l'avocat dans la création de la norme par le politique ?"**

**Bénédicte Bury**, *Avocat au barreau de Paris, Ancien membre du CNB, Présidente de la commission formation de l'ACE :*

Le droit est un outil de la négociation sociale pour parvenir à sa contractualisation. L'avocat doté de cette science de l'organisation qu'est le droit, qui écoute et entend les intérêts, les projets de sociétés, et les projets individuels a donc un rôle essentiel dans ce débat continu de la vie collective, de l'organisation du débat équitable jusqu'à la création des règles issues de ce débat, et celles qui leur permettront d'évoluer grâce au débat démocratique.



**Bénédicte Bury.**

L'avocat connaît le droit et aussi son client, son activité, ses besoins d'acteur économique, consommateur, producteur, distributeur, si bien que nul n'est mieux placé que lui pour imaginer et expliquer quelle est l'évolution souhaitable de la norme et la manière de la bien concevoir pour qu'elle puisse s'appliquer dans la durée, tout en ayant ancré en lui qu'elle satisfasse la poursuite de l'intérêt général.

C'est cette exigence de convergence permanente pour le bien commun qui explique l'importance du rôle de l'avocat dans la société et dans le processus d'élaboration de la norme.

\*\*\*



**Jean-Luc Forget.**

**Jean-Luc Forget**, *Ancien président de la Conférence des Bâtonniers et ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau de Toulouse :*

L'avocat est déjà acteur de l'Etat de droit. Il énonce l'existence mais aussi les limites de la norme.

Porteur de valeurs qui tiennent du respect des droits et des dignités, il est acteur de la démocratie. Il rappelle sans cesse l'Etat aux limites de son exercice de pouvoir.

Il participe des équilibres des libertés publiques et des libertés individuelles mais aussi de l'équilibre entre les libertés et les sécurités. Ainsi, il demeure une vigie pour l'Etat de droit et de la démocratie.

Par ses missions, ses expériences et compétences, il peut ou devrait être un garant et une sécurité pour le politique lorsque celui-ci crée la norme.

Retrouver le dossier complet "[Avocats, acteurs d'avenirs.](#)"

Dossier réalisé par Laurine Taviatan pour le Journal du Village de la Justice.